

Elévation de **Aung San Suu Kyi**
au rang de citoyenne d'honneur
de Pont-Sainte-Maxence
par la délibération n°2009-75p



Fille du leader de la libération Aung San (assassiné en 1947), Suu Kyi est née à Rangoon en 1945, juste avant que la Birmanie ne se libère de la tutelle colonisatrice de la Grande-Bretagne. Sa mère est diplomate et Suu Kyi est élevée en Inde et en Grande-Bretagne. Elle fait des études de philosophie, d'économie et de sciences politiques à Oxford. Elle poursuit une carrière académique jusqu'à ce qu'elle rentre en Birmanie, en 1988, pour soigner sa mère malade.

En juillet 1988, le général Ne Win, à la tête d'une junte militaire depuis 1962, est obligé de démissionner. Les troubles qui suivent cet événement sont brutalement réprimés par l'armée.

Influencée par la philosophie et les idées du Mahatma Gandhi et de Martin Luther King, Suu Kyi et ses amis politiques fondent, en 1988, la Ligue nationale pour la démocratie (LND). Son engagement, non violent, en faveur de la mise en place d'un régime démocratique lui vaut un grand succès auprès de la population. Ce succès va amener, en 1989, la junte militaire au pouvoir à assigner Suu Kyi à domicile afin de diminuer son influence, mais cette mesure ne va pas empêcher la LND de remporter presque 80% des sièges lors des élections de 1990. Les militaires au pouvoir vont refuser le résultat démocratique sorti des urnes et vont au contraire augmenter la répression et les persécutions vis-à-vis de l'opposition et des minorités ethniques. Malgré cela, Suu Kyi, appelée «la Dame», continue de résister.

Elle devient aux yeux du monde la figure emblématique de l'opposition birmane à la dictature militaire. En 1990, elle reçoit le Prix Rafto pour les droits humains, puis en 1991 successivement le Prix Sakharov pour la liberté de pensée et le Prix Nobel de la paix. Avec l'argent du Prix Nobel (1,3 millions de dollars), elle crée un fonds pour un système de santé et d'éducation populaire. En juillet 1995, Aung San Suu Kyi est libérée de sa détention surveillée mais elle sait que si elle quitte la Birmanie, pour rendre simplement visite à ses enfants qui vivent avec leur père en Grande-Bretagne, elle ne pourra plus revenir.

Le gouvernement multiplie les tracasseries administratives à son encontre, cherchant à lui faire quitter le pays, notamment lorsque son mari décède en 1999 à Londres. Interdite d'activité politique, elle est arrêtée à plusieurs reprises, emprisonnée de septembre 2000 à mai 2002, relâché sous pression des Nations Unies, puis réemprisonnée en 2003. Le prix Olof Palme pour les Droits de l'homme lui est décerné en 2005. La junte militaire birmane prolonge tous les semestres son assignation à résidence malgré ses graves problèmes de

santé. Tous ses moyens de communication (téléphone, courrier, internet, etc) sont filtrés ainsi que ses éventuels visiteurs. Aucun étranger ne peut la rencontrer.

Aujourd'hui âgée de 62 ans, Aung San Suu Kyi bénéficie de nombreux soutiens dans le monde entier, notamment de l'ONU et de l'organisation Campagne pour une Birmanie libre (Free Burma Campaign). Le groupe rock irlandais U2 lui dédie la chanson Walk On, un film sur sa vie est réalisé par le cinéaste John Boorman (Au-delà de Rangoon, 1995), l'Université Libre de Bruxelles et l'Université catholique de Louvain lui octroient le titre de docteur honoris causa. En mai 2007, 57 dirigeants ou ex-dirigeants politiques – entre autres Bill Clinton, Benazir Bhutto, Jimmy Carter, Vaclav Havel, Jacques Delors,.. – adressent une lettre au chef de la junte birmane, le général Than Shwe, pour exiger la libération immédiate du "seul lauréat du prix Nobel de la paix emprisonné au monde".

En septembre de la même année, elle sort brièvement pour saluer devant sa maison des moines bouddhistes qui manifestent contre le pouvoir en place, puis elle est de nouveau mise en prison et de nouveau réassignée à résidence. Elle vient d'être inculpée d'avoir enfreint les règles de son assignation à la suite de l'intrusion d'un Américain, John Yettaw, dans sa maison de Rangoon. Cette inculpation, pour laquelle elle risque cinq ans de prison, permet à la junte birmane, d'une part d'éviter de prononcer une septième assignation à résidence à son encontre, d'autre part de l'éloigner des élections nationales prévues l'année prochaine. Au total, Aung San Suu Kyi a déjà été privée de liberté pendant plus de 13 ans depuis 1989.

Alors que le procès d'Aung San Suu Kyi a débuté aujourd'hui, fermé à toute présence étrangère, son issue est évidemment à redouter, personne n'étant dupe du chef d'inculpation retenu.

A quelques jours de la fin officielle de son assignation à résidence, et malgré un état physique extrêmement fragile, Aung San Suu Kyi, se voit ainsi, une fois de plus, empêchée de recouvrer une liberté dont elle est privée depuis dix-neuf ans.

Au nom de Pont-sainte-Maxence, je tiens donc à exprimer mon indignation et ma plus vive préoccupation face à cette nouvelle atteinte aux droits de l'Homme perpétrée par le régime birman. Je veux assurer Aung San Suu Kyi, et à travers elle, les démocrates birmans, de notre totale solidarité.

Nous demandons avec force la libération immédiate d'Aung San Suu Kyi, et nous souhaitons que toutes les voies d'une indispensable pression internationale soient explorées à cet effet. Le combat admirable et le courage de cette militante de la démocratie doivent en effet mobiliser, de par le monde, toutes les volontés attachées à ces valeurs essentielles. Le combat pour la démocratie partout dans le monde participe de notre travail quotidien pour que la culture de la Paix s'invite dans nos comportements, nos choix et nos décisions.

Elevons Aung san Suu Kyi au rang de citoyenne d'honneur de notre Ville, signe de notre engagement universel pour la paix.